



Les commissariats de massif : au cœur de la protection et du développement des massifs

**DES ADMINISTRATIONS DE MISSIONS DÉDIÉES
AUX TERRITOIRES DE MONTAGNE**

DOSSIER DE PRESSE - 24 AVRIL 2024



SOMMAIRE



P.3

Les commissariats de massif, au cœur des politiques de développement et de protection de la montagne

P.5

Rôle et missions des commissariats de massif

P.7

Focus sur les enjeux des massifs et les projets accompagnés

- › P.8 Les Alpes
- › P.11 Le Massif central
- › P.14 Le massif des Pyrénées
- › P.17 Le massif des Vosges
- › P.20. Le massif du Jura
- › P.23 Focus Avenir montagnes dans les massifs de corse,
de Guadeloupe et les Hauts de la Réunion

P.25

Actualités

- › Renouvellement des comités de massif
- › Plans d'adaptation au changement climatique
à l'échelle des massifs
- › L'ANCT et les commissariats de massif
au salon Mountain Planet

P.31

Conclusion



Les commissariats de massif, au cœur des politiques de développement et de protection de la montagne

« La République française reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental, paysager, sanitaire et culturel. La montagne est source d'aménités patrimoniales, environnementales, économiques et sociétales ». C'est ainsi que la loi montagne, ou loi relative au développement et à la protection de la montagne du 9 janvier 1985, complétée en 2016, affirme dès son article 1^{er}, le caractère particulier des territoires de montagne. Leur environnement, marqué par la géographie (relief, altitude...) ou encore le climat constitue, au delà de sa rudesse un atout majeur (économie, biodiversité, stockage du carbone, grands espaces...) pour la communauté nationale.

Dans chaque massif de l'Hexagone (Alpes, Massif central, massif du Jura, Pyrénées, massif des Vosges), la loi montagne prévoit que le préfet de région coordonnateur de massif soit assisté par un commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif.

Sous la double autorité du préfet coordonnateur de massif et de l'ANCT, le commissariat de massif assure un rôle institutionnel, interrégional et interministériel au service de la politique d'aménagement, de préservation et de développement du massif.

Il veille, comme le prévoit la loi montagne « au développement équitable et durable de la montagne [qui] s'entend comme une dynamique de progrès initiée, portée et maîtrisée par les populations de montagne et appuyée par la collectivité nationale, dans une démarche d'autodéveloppement, qui doit permettre à ces territoires d'accéder à des niveaux et conditions de vie, de protection sociale et d'emploi comparables à ceux des autres régions et d'offrir à la société des services, produits, espaces et ressources naturelles de haute qualité. Cette dynamique doit également répondre aux défis du changement climatique, permettre la reconquête de la biodiversité et préserver la nature et les paysages. »

Pour donner les moyens aux territoires de montagne

de déployer des politiques adaptées à leurs nombreuses spécificités, la loi montagne prévoit un fonctionnement et des institutions spécifiques comme le Conseil national de la montagne et les comités de massif présents dans chacun des massifs.

Les commissariats de massif sont ainsi aux premières loges de la politique du massif. Ils proposent les orientations de la politique du massif et assurent le secrétariat de ses instances. Ils accompagnent les acteurs de l'auto-développement en mobilisant près de 822 millions d'euros sur la période 2021-2027, dont un apport de l'État tous ministères et agences compris de 385 millions d'euros, en lien avec les régions et les autres cofinanceurs qui abondent les conventions de massifs, véritables contrats de plan interrégionaux à l'échelle des massifs. Ils assurent également de nombreuses autres missions essentielles pour la politique de développement, de préservation et d'aménagement de la montagne comme l'animation et la mise en réseau des porteurs de projets, la coordination des travaux des commissions et groupes thématiques installés par le comité de massif (produits de montagne, urbanisme, mobilité, tourisme...), ou encore le déploiement sur le terrain du plan Avenir montagnes mobilisant 150 millions de crédits des régions et près de 200 millions d'euros de crédits de l'État.

À noter que la Corse est dotée d'un comité pour le développement, l'aménagement et la protection du massif de Corse qui est présidé par le président du conseil exécutif de Corse.

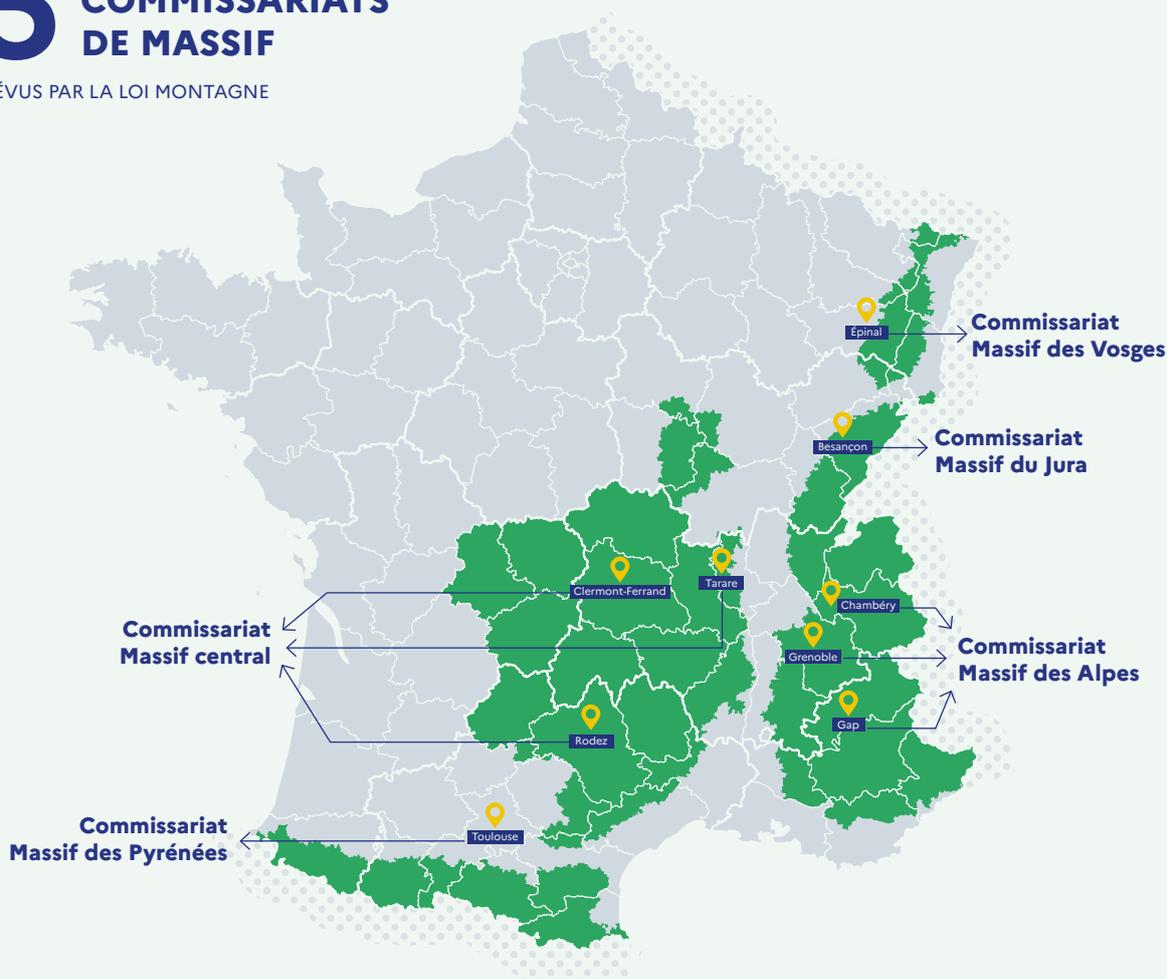
À l'occasion du salon Mountain Planet les 16-18 avril 2024 à Grenoble, l'ANCT se propose de revenir sur le rôle, les missions, et les réalisations des commissariats de massif, relais territoriaux de l'ANCT dans les massifs.

Les commissariats de massif, des administrations de missions qui agissent au cœur des territoires de montagne

Sous la double autorité du préfet coordonnateur de massif et de l'ANCT, le commissariat de massif assure un rôle institutionnel, d'ordre interrégional et interministériel, au service de la politique d'aménagement, de développement et de protection du massif.

5 COMMISSARIATS DE MASSIF

PRÉVUS PAR LA LOI MONTAGNE



5

MISSIONS PRINCIPALES



Assurer le secrétariat général

du comité de massif



Coordonner les politiques publiques

et permettre la mise en réseaux des acteurs de la montagne



Cofinancer des projets

au titre des contrats de plans interrégionaux État-régions de massif



Déployer le plan Avenir montagnes

dans le massif et accompagner les territoires lauréats Avenir montagnes ingénierie et mobilités



Accompagner

les collectivités, les porteurs de projets publics et privés

Rôle et missions des commissariats de massif



Animer les instances de massif et assurer le secrétariat général des comités de massif

Les comités de massif : quelques repères

Véritable instance de gouvernance à l'échelle d'un massif, les comités de massif permettent de réunir tous les acteurs de la montagne (élus locaux, acteurs économiques, représentants associatifs) pour co-construire les politiques de développement et de protection des massifs. Ils peuvent se saisir de tous sujets relatifs aux territoires de montagne, définir des objectifs et des actions souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection de leur territoire. Ils sont co-présidés par le **préfet coordonnateur de massif** et le **président de leur commission permanente**.

Les membres des comités de massif sont issus de quatre collèges: élus locaux, parlementaires, acteurs socio-professionnels, associations et organismes qui agissent pour la vie collective du massif ou l'environnement. Ils sont nommés pour 6 ans, comme le prévoit la loi, et leur mandat est renouvelable.

Les attributions d'un comité de massif sont notamment les suivantes :

- il prépare le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif - document d'orientation stratégique du massif, pour les massifs interrégionaux ;
- il est consulté sur les conventions interrégionales et les programmes européens spécifiques au massif ainsi que sur les contrats de plan conclus entre l'État et les régions et les programmes opérationnels européens des régions concernées en tout ou partie par le massif ;
- il peut saisir la commission permanente du conseil national de la montagne (CNM) pour toute question concernant son territoire ;
- il est consulté sur l'élaboration des prescriptions particulières de massif, sur les projets de directives territoriales d'aménagement et de développement durables, dans les conditions prévues à l'article L.102.3 du code de l'urbanisme, sur les projets de

schéma de cohérence territoriale (SCOT), dans les conditions prévues à l'article L.143-20 du même code et sur les projets d'unités touristiques nouvelles structurantes lorsque la commune n'est pas couverte par un SCOT ;

- il est informé de tout projet d'inventaire et de son résultat, du classement des espaces naturels définis au livre III du code de l'environnement, de la désignation des sites Natura 2000 prévue à l'article L.414-1 du même code et des conditions de gestion de ces espaces ;
- il est associé à l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement, de développement, et d'égalité des territoires dans les conditions prévues à l'article L 4251-5 du code général des collectivités territoriales ;
- il peut être associé à l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation mentionné à l'article L 4251-13 du même code.

La loi Climat et résilience prévoit par ailleurs que soit élaboré un plan stratégique d'adaptation au changement climatique à l'échelle de chaque massif (PACC). Le premier PACC a été réalisé par le comité de massif des Pyrénées (cf suite du dossier de presse).

Pour l'appuyer dans ses travaux, chaque comité de massif désigne en son sein **une commission permanente** et, *a minima*, **trois commissions spécialisées** (définies par la loi) : espaces et d'urbanisme, développement des produits de montagne, transports et mobilités.

Il peut également s'appuyer sur des **groupes de travail spécifiques** aux besoins de chaque massif, par exemple en matière de tourisme, culture, sports et loisirs.



Coordonner les politiques publiques au sein du massif

Les commissariats assistent les préfets de massif dans la coordination de l'action de l'Etat à l'échelle du massif, mission qui peut comprendre notamment la construction des doctrines de supervision ou d'intervention, comme par exemple en matière de bonification des dotations ; de veiller à la cohérence des prises de position de l'Etat vis-à-vis des acteurs du

massif et dans le cadre des avis officiels émis ; la mise en place de procédures d'instruction et de gestion financière (ex. des aides covid aux exploitants de remontées mécaniques ou pour les crédits «avenir montagnes investissement») ; ou encore la production d'éléments d'analyse, de bilan et de prospective à l'échelle du massif.



Co-financer des projets via le Contrat de plan interrégional État-régions (CPIER) de massif

Les commissariats de massif jouent un rôle important dans l'émergence de projets structurants au regard des enjeux économiques et environnementaux des territoires de montagne. Ils contribuent au plus près à la définition des orientations des contrats de plan interrégionaux et assurent leur déploiement. Ils disposent ainsi de moyens financiers, véritables leviers pour soutenir l'investissement public et privé dans le massif. Ainsi, et de manière complémentaire aux dispositifs existants, ils participent au co-financement de projets s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de valorisation des espaces montagneux.

Ils mobilisent, à parité avec les Régions concernées par tout ou partie de leur territoire inclus dans les massifs, un total avoisinant 385 millions d'euros de crédits de l'Etat pour la période 2021-2027. S'ajoutent à ces enveloppes financières des appuis spécifiques à certains massifs, comme celui de 21 Départements ou d'EDF Hydro Centre dans le Massif central, ou encore les agences de l'eau dans d'autres territoires.

Les commissariats de massif offrent ainsi un soutien technique et parfois financier aux collectivités territoriales et aux porteurs de projets, tant publics que privés, contribuant au développement local et à la valorisation des atouts des massifs.



Déployer le plan Avenir montagnes dans le massif

Depuis 2021, les commissariats de massif mettent en œuvre le plan Avenir montagnes, visant à accompagner les territoires vers un tourisme durable, résilient et quatre saisons.

Le Plan Avenir montagnes a été lancé par le Premier ministre pour répondre aux enjeux du changement climatique en montagne et se décline en 14 mesures, de portée interministérielle.

Pour ce qui concerne l'ANCT et les commissariats de massif, il s'agit de mettre en place, piloter et déployer un programme de 331 M€ de soutien à l'investissement et à l'ingénierie, pour aller vers un tourisme plus diversifié et plus durable en montagne.

En termes d'investissements, ce sont 300 M€ à parité entre l'Etat et les régions qui ont été mis en œuvre à l'échelle des comités de massif dans les territoires, permettant de soutenir 482 projets en 2021-2022, projets aujourd'hui en cours de réalisation (ex: rénovation de thermes, hébergements, diversification des stations..).

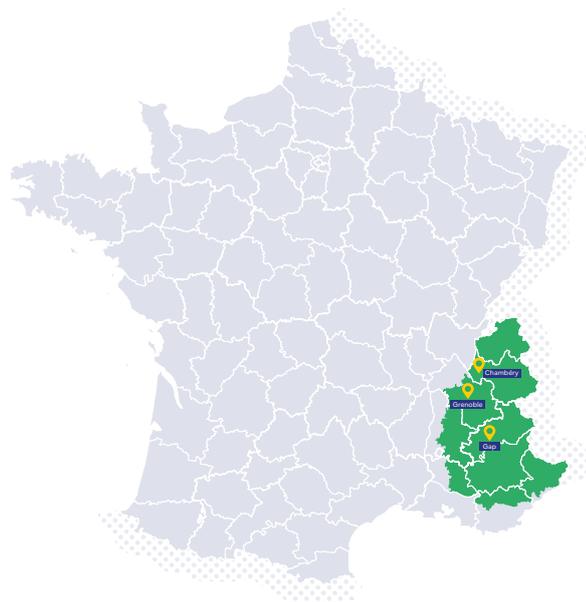
En termes d'ingénierie, ce sont 31 M€ mobilisés sur 3 dispositifs d'appui adaptés aux enjeux des territoires de montagne :

- **100 projets sélectionnés sur le volet Avenir montagnes mobilités** piloté par l'ANCT, au niveau national, avec l'appui des commissariats dans les massifs, et France mobilités. Les territoires lauréats sont accompagnés en ingénierie vers l'expérimentation et l'évaluation de solutions et de services de mobilité durables, innovants et de proximité ;
- **25 sites sélectionnés sur le volet Immobilier de loisirs**, piloté par Atout France dans le cadre du dispositif « France Tourisme Ingénierie » là aussi en lien étroit avec les commissariats ;
- Et enfin **61 territoires lauréats au programme Avenir montagnes ingénierie** (30% des communes de montagne sont concernées, soit plus de 3000 communes) accompagnés au plus près et mis en réseaux par les commissaires de massif et leurs équipes afin de définir une nouvelle stratégie en matière de tourisme durable et diversifié.



**FOCUS SUR
LES MASSIFS**

Massif des Alpes



Les Alpes françaises, avec plus de 2,8 millions d'habitants et une capacité touristique d'ampleur au moins équivalente, constituent la destination de montagne prééminente en France. Ce massif, qui allie une richesse naturelle à un patrimoine culturel unique, s'est imposé comme un pôle d'attraction majeur, tant pour les activités hivernales que pour le tourisme vert en période estivale. Face aux défis actuels, tels que le changement climatique et la nécessité d'un développement durable, les Alpes sont aussi le berceau d'innovations remarquables.

Dans les Alpes, le préfet coordonnateur du massif est le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour l'assister, il peut s'appuyer sur le commissariat de massif des Alpes composé d'une équipe de 7 personnes, pilotée par le commissaire de massif, et répartie sur 3 sites : Gap, Grenoble et Chambéry.

Pour mettre en œuvre son schéma interrégional du massif des Alpes (SIMA), adopté en 2006 et actualisé en décembre 2020, le massif des Alpes s'est, en autres, doté d'un outil financier : la Convention Interrégionale pour le Massif Alpin (CIMA). La CIMA en vigueur couvre la période 2021-2027. Il s'agit d'un contrat pluriannuel conclu entre l'État, les deux régions alpines (Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. La CIMA 2021-2027 est dotée d'un fonds de 174 M€ et s'articule autour de 4 axes :

CHIFFRES CLES

+ de 2,8 millions d'habitants

au dernier recensement (INSEE 2020)

2,8 millions environ de lits touristiques

hors départements du Var et des Alpes maritimes (INSEE 2016)

Ainsi, il y a au moins autant de lits touristiques que d'habitants

1^{re} destination touristique de montagne

- **Axe 1** Limiter les effets du changement climatique et préserver l'environnement alpin.
- **Axe 2** Bien vivre en montagne et adapter nos modes de vie au changement climatique.
- **Axe 3** Conforter la transition écologique des filières économiques alpines et accroître leur contribution à.
- **Axe 4** Accompagner la mise en réseau des acteurs, l'ingénierie et les dispositifs d'aide à la connaissance et à l'anticipation de la prise de décision.





Exemple d'action portée par le commissariat de massif des Alpes

L'animation du réseau des Espaces valléens

Contexte

Les Alpes attirent en toutes saisons de très nombreux touristes. L'économie du ski a permis le développement et l'enrichissement de nombreux territoires de montagne. Mais une nouvelle ère semble aujourd'hui amorcée et les préoccupations liées aux évolutions climatiques, à l'immobilier de loisir ou aux capacités d'investissements des opérateurs ou des collectivités locales poussent à réfléchir au "tourisme d'aujourd'hui et de demain". La diversification touristique et économique des territoires alpins s'est ainsi peu à peu imposée comme un des objectifs majeurs du massif. C'est tout l'objet du programme "Espaces valléens", démarche expérimentale de diversification touristique menée à l'échelle des Alpes. Ce programme a été créé en 2007 et nous en sommes aujourd'hui à la 3^e génération (2021/2027) avec 39 territoires aux caractéristiques et problématiques parfois similaires, souvent très spécifiques mais tous animés par la volonté de "faire mieux".

Chiffres clés

- **55 chefs de projets** (39 Espaces valléens et 16 Avenir Montagne Ingénierie)
- **Des séminaires** réunissant chefs de projets et partenaires du réseau, soit près de 80 personnes réunies à chaque fois

Les chefs de projets Espaces valléens sont invités à se réunir 1 à 2 fois par an lors de séminaires orchestrés par le commissariat de massif des Alpes, en partenariat avec les 2 régions alpines. Les chefs de projet « Avenir montagnes ingénierie » sont associés à ces événements. L'ensemble de cette chefferie de projet forme un réseau dynamique.

Le dernier séminaire s'est tenu à Digne-les-Bains les 4 et 5 avril 2024. Il était placé sous le signe de la culture : « la culture au service d'un projet de territoire », « la culture comme un véritable atout de diversification touristique », « la culture comme vecteur de cohésion sociale et de développement, au service des populations locales mais également des touristes », « la culture et ses conséquences en matière d'aménagement du territoire », etc.

Les participants ont été accueillis par la maire de Digne, présidente de l'intercommunalité Provence Alpes Agglomération et membre du comité de massif des Alpes.

Comme à chaque fois, ces séminaires permettent des temps d'échanges, de partage, de réflexion, de travail, de création toujours enrichissants, le tout empreint de bienveillance.

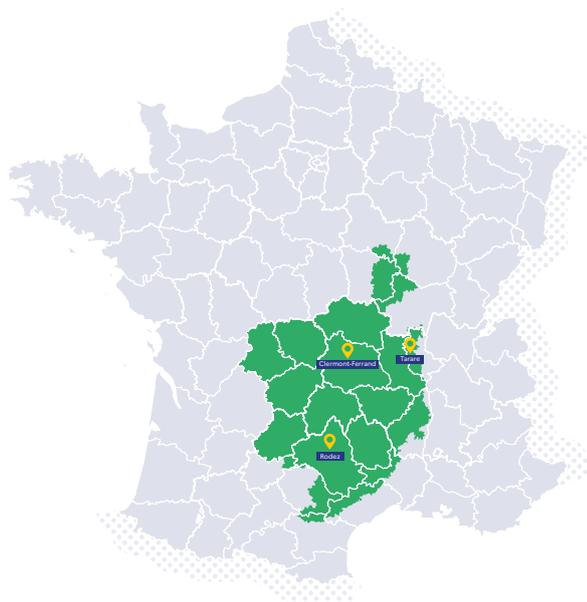


Musée Promenade



Réunion des chefs de projet Espaces valléens

Massif central



CHIFFRES CLES

85 000 km²

l'équivalent de l'Autriche
ou du Portugal

3,9 millions
d'habitants

bien repartis sur le massif

Entre auto-développement et valorisation des ressources naturelles

Avec ses 85 000 km², soit l'équivalent d'un pays vaste comme l'Autriche, et près de 4 millions d'habitants, le Massif central est le plus grand des six massifs métropolitains. Il s'étend sur quatre régions et vingt-deux départements, concernés en partie ou en totalité de leur périmètre.

Le Massif central se distingue par sa diversité géographique et culturelle. Riche de ses paysages variés, allant des plateaux granitiques aux vastes forêts en passant par son cœur volcanique et ses immenses prairies, il incarne une France à la fois rurale et sauvage, authentique et préservée mais comporte également une forte dynamique économique, agricole, forestière, touristique et industrielle.

Le Massif central, une montagne peuplée où la vie s'organise autour de multiples pôles d'activité, fait face au défi majeur du renouvellement de sa population. L'impératif d'attractivité, qui s'exprime pour tous les travailleurs, des ouvriers aux cadres, et dans tous les domaines d'activité, y compris l'industrie largement répandue, est essentiel.

Les récentes mutations sociétales, accélérées par la crise sanitaire et le changement climatique, redessinent l'attractivité des territoires. Le Massif central est fort de ses atouts tels que l'authenticité, la convivialité, une richesse en biodiversité, la première prairie d'Europe, une forte couverture forestière et un attrait touristique toutes saisons. Sa localisation centrale, proche de bassins de population majeurs (plus de 9 millions d'habitants) et ses savoir-faire uniques (industriels, artisanaux, agricoles...) lui permettent d'aspérer à une reconnaissance accrue.

La Convention Interrégionale du Massif central (CIMAC) pour la période 2021-2027 est un pivot pour l'auto-développement du massif. La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes assure la fonction de préfète coordonnatrice du Massif central et pilote ainsi, en lien avec le commissaire de massif, les crédits de l'État mis en œuvre à travers la CIMAC.

Le commissariat du Massif central est composé d'une équipe de 7 personnes, pilotée par le commissaire de massif. Basé à Clermont-Ferrand, il comprend deux antennes, l'une en Aveyron, la seconde dans le Rhône, permettant à chacun des deux chargés de mission ainsi projetés d'accompagner les collectivités et les porteurs de projets au plus près.

Une CIMAC 2021-2027 pour financer en complémentarité des projets « transformants » pour le Massif central

La CIMAC 2021-2027 a pour objet de financer des projets, répondant aux enjeux et problématiques spécifiques à l'échelle Massif central, et ne trouvant pas de financements au travers d'autres dispositifs de politiques publiques (Europe, État, régions, départements...), du fait de leur caractère interrégional (territoire ou partenariat d'acteurs dépassant les limites régionales) ou de leur caractère innovant ou expérimental. Ainsi, elle vise l'accompagnement de projets « transformants » pour le Massif central par leur capacité :

- à organiser et déployer des dynamiques à l'échelle interrégionale ;
- à expérimenter des réponses techniques et organisationnelles aux spécificités de ce territoire de montagne habité et à assurer la diffusion interrégionale.

La Convention Interrégionale du Massif central 2021-2027 s'articule autour de 3 axes :

- **Axe 1** Faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels.
- **Axe 2** Accompagner la transformation des filières économiques du Massif.
- **Axe 3** Amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations.

Ces actions visent le développement et l'expérimentation de nouvelles réponses adaptées aux enjeux émergents et spécifiques des territoires de moyenne montagne en complétant l'action de l'Europe, de l'État, des régions et des départements pour des projets au potentiel de transformation pour le massif. Le massif accompagne les porteurs de projet privés et publics notamment via des appels à manifestation d'intérêt.

Trois Appels à manifestation d'intérêt sont actuellement en cours (date limite de dépôt : 26 avril 2024).

AMI Mobilités Massif central 2^e vague 2024

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans la continuité de celui lancé en 2022. Il mobilisera des crédits FNADT Massif central qui permettront le financement des études mais aussi des investissements pour l'expérimentation en réel de solutions adaptées aux mobilités en territoires ruraux. Ainsi,

FOCUS SUR AVENIR MONTAGNES :

- **13 territoires** Avenir montagnes ingénierie accompagnés vers un tourisme durable et quatre saisons
- **27 projets** Avenir montagnes mobilités accompagnés pour une mobilité durable, résiliente et inclusive en montagne

267 projets ont été accompagnés par les crédits de l'État « Avenir montagnes investissement » dans le Massif central.

Pour en savoir plus, retrouvez le [dossier de presse du Conseil national de la montagne](#) (février 2023).

10 entreprises lauréates sur 10 territoires d'expérimentation Massif central seront accompagnées avec 2 objectifs :

- Proposer aux territoires ruraux de nouvelles réponses à leurs enjeux spécifiques de mobilité ;
- Faire des mobilités rurales un levier de développement économique pour le Massif central en faisant des champions locaux de ce marché mondial en devenir.

AMI Grandes itinérances Massif central 2024

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans la continuité de celui lancé en 2023 qui avait retenu 11 lauréats. Les lauréats seront sélectionnés sur la base d'une stratégie et d'un programme d'actions à 3 ans. L'appel à manifestation d'intérêt 2024 mobilisera des crédits FNADT Massif central pour le financement d'un ETP dédié à l'animation pour chacune des itinérances lauréates (cible : 5 lauréats) pour une durée de 3 ans.

AMI Attractivité-Accueil Massif central 2024

L'appel à manifestation d'intérêt permettra de faire émerger des démarches nouvelles et reproductibles, à forte valeur ajoutée d'attractivité et d'accueil de nouveaux actifs, pouvant être diffusées à l'ensemble des territoires et des acteurs du Massif central. Il mobilisera des crédits FNADT Massif central avec un taux d'aide maximum de 80% (cible : 5 lauréats) pour une durée de 3 ans.



Un projet financé via le CPIER du Massif central et l'AMI Avenir montagnes mobilités

Le Véloto de l'entreprise QBZ

Chiffres clés

- 10 vélotos
- 10 fois moins énergivores que des voitures électriques
- 20 fois moins énergivores que des voitures thermiques

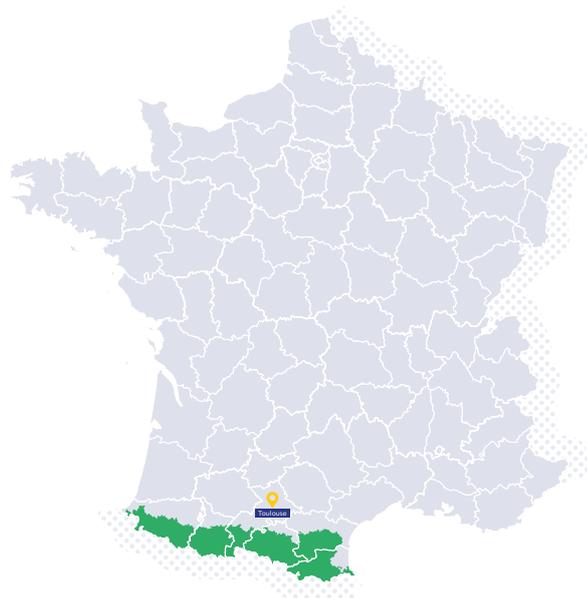
Le projet consiste à mettre au point un véhicule décarboné ultra-léger, selon un concept innovant et adapté au Massif central et aux territoires ruraux de montagne.

La mise en place d'une flotte de 10 vélotos permettra d'homologuer et d'expérimenter ces véhicules en conditions réelles d'utilisation. Ces véhicules sont équipés d'une assistance électrique jusqu'à 45 km par heure.

Ce projet est testé sur le périmètre du parc naturel régional des Grands Causses. Ce territoire à la population disparate s'articule autour de trois pôles principaux : Millau, Saint Affrique et Séverac d'Aveyron concentrant emplois, commerces et services.



Massif des Pyrénées



CHIFFRES CLES

2 régions

(Nouvelle Aquitaine
et Occitanie)

**+ de
500 000
habitants**

Les Pyrénées, chaîne montagneuse formant une barrière naturelle entre la France et l'Espagne, sont réputées pour leur biodiversité exceptionnelle et leur patrimoine culturel riche. Des sommets enneigés aux vallées verdoyantes, elles offrent un cadre de vie et un terrain de jeu privilégiés pour une faune et une flore variée, ainsi que pour les communautés humaines qui y habitent depuis des millénaires. La culture pyrénéenne, avec ses langues, ses traditions et son patrimoine architectural, est le fruit d'une interaction harmonieuse avec cet environnement montagnard. Le massif s'étend sur 18 176 km² qui recouvrent, entièrement ou partiellement, près de 1 150 communes, réparties de l'Atlantique à la Méditerranée sur 6 départements et 2 régions.

Le comité de massif des Pyrénées est co-présidé par le préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur de massif, et un conseiller régional d'Occitanie. Composé d'une équipe de 5 personnes, le commissariat de massif en assure le secrétariat et anime ses travaux.

Quelques productions emblématiques du comité de massif

En 2021, le comité de massif publie une note d'enjeux pour des Pyrénées « vivantes et résilientes » en tentant de répondre aux questions suivantes : comment « rebondir » sur les conséquences de la crise sanitaire pour fixer et accueillir de nouvelles populations ? Comment préserver le patrimoine naturel qui fait la richesse et la spécificité du massif des Pyrénées ? Comment répondre de manière transversale aux évolutions climatiques et environnementales ? Ces réflexions menées par les membres de la commission permanente du comité de massif ont permis d'alimenter la révision du schéma de massif initialement élaboré en 2013.



Le Plan Avenir Pastoralisme, signé le 15 juin 2023 au col du Soulor, est quant à lui le fruit des travaux du groupe agriculture pastoralisme et filières du comité de massif. Il met en lumière les soutiens collectifs de l'État, des régions et des départements pour promouvoir et soutenir le pastoralisme en particulier à travers trois volets : les outils de production (amélioration du matériel et des infrastructures à disposition des éleveurs de montagne), la valorisation de la filière pastorale (meilleure structuration de la production, de la collecte et de la distribution des denrées issues de l'activité dans les montagnes) et enfin la promotion et la sensibilisation au pastoralisme auprès du grand public (développement d'outils de communication). À retrouver sur le site de la préfecture de région.

Enfin, comme le prévoit la loi « Climat et résilience » de 2021, chaque comité de massif doit élaborer un plan stratégique d'adaptation au changement climatique : le comité de massif des Pyrénées est le premier à avoir finalisé ce travail qui se présente comme un « manifeste » pour le massif des Pyrénées.

Tous ces travaux sont à retrouver sur le site de la préfecture de région Occitanie.

FOCUS SUR AVENIR MONTAGNES :

- **11 territoires** Avenir montagnes ingénierie accompagnés vers un tourisme durable et quatre saisons
- **19 projets** Avenir montagnes mobilités accompagnés pour une mobilité durable, résiliente et inclusive en montagne
- **7 sites** accompagnés via France tourisme ingénierie pour la rénovation de l'immobilier de loisir dans les stations

92 projets ont été accompagnés par les crédits de l'État « Avenir montagnes investissement » dans le massif des Pyrénées.

Pour en savoir plus, retrouvez le [dossier de presse du Conseil national de la montagne](#) (février 2023).

La Convention interrégionale de massif des Pyrénées 2021 – 2027

Pour mettre en œuvre son schéma interrégional de massif, l'État, la région Nouvelle-Aquitaine et la région Occitanie ont élaboré la Convention interrégionale de massif des Pyrénées 2021 – 2027 qui permet d'accompagner et de soutenir des projets de développement et de préservation des Pyrénées au travers de **4 axes principaux**.

➤ **Axe 1 Contribuer à la cohésion des territoires du massif des Pyrénées :**

- Accompagner des initiatives expérimentales en faveur de la résilience et de la transition énergétique des territoires pyrénéens et de la mobilité des personnes, des biens et des services ;
- Soutenir les initiatives en faveur de l'emploi (pluri-actifs, saisonniers, transmission, formation-développement) ;
- Améliorer la prise en compte des risques naturels dans une démarche de résilience face aux changements.

➤ **Axe 2 Préserver et valoriser le patrimoine naturel pyrénéen :**

- Les Pyrénées : un château d'eau fragile à protéger ;
- Connaître, préserver et mettre en valeur les espèces, milieux et paysages pyrénéens ;
- Rechercher des solutions pour conjuguer la forte attractivité des sites naturels et la préservation de ces espaces.

➤ **Axe 3 Soutenir les activités économiques et les filières propres au massif des Pyrénées :**

- Structurer et organiser les évolutions actuelles et futures des activités touristiques ;
- Soutenir le pastoralisme et les races locales associées au pastoralisme pyrénéen ;
- Conforter les filières, les aider à se structurer et encourager la valorisation des produits de montagne (soutenir la création de valeur pour les filières agroalimentaires /bois -forêt/ artisanat de service et artisanat de production).

➤ **Axe 4 Connaître, faire connaître et promouvoir les Pyrénées :**

- Encourager le développement d'actions de recherche dédiées aux Pyrénées ;
- Structurer l'observation de données statistiques à l'échelle du massif des Pyrénées ;
- Assurer la promotion et la mise en valeur des Pyrénées et de son patrimoine naturel et culturel.



Un exemple de projet local accompagné grâce à la Convention interrégionale de massif des Pyrénées

La Géotraverse : mise en valeur touristique du patrimoine géologique des PNR des Pyrénées catalanes et des Corbières-Fenouillèdes

Chiffres clés

- > **217 393 €**
Montant total du projet
- > **70 134 € :**
Montant financé par le commissariat de massif (FNADT)

Aux côtés de l'Europe et de la région Occitanie, le commissariat de massif soutient ce projet de valorisation du patrimoine naturel et de diversification touristique.

Né d'une coopération entre les Parcs naturels régionaux des Pyrénées catalanes et des Corbières-Fenouillèdes, depuis 2021, le projet se concrétise par la création d'un sentier traversant les deux parcs.

Ce sentier raconte l'histoire des Pyrénées, de ses terrains les plus anciens à ses formes de paysages les plus récentes. Cet itinéraire principal est le support d'une offre touristique thématique basée sur la mobilité douce et fédérant les professionnels du tourisme : promotion, hébergement, restauration et activités sportives.

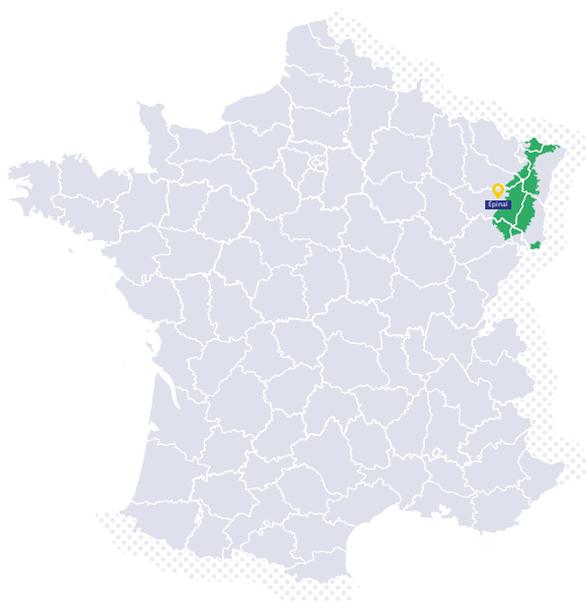
En parallèle, une campagne a été lancée pour disposer d'un fonds photographique et le décliner en exposition photographique mobile.

Les sentiers, intégrés au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, sont d'ores et déjà balisés et entretenus. Un découpage de l'itinéraire en tronçons, suivant une logique d'itinérance, a permis de recenser les points d'intérêt et les aménagements restants.



Illustration de la Géotraverse avec l'exposition photographique « Déclis phanérozoïques » de Pierre Mérimée, sur les Parcs naturels régionaux des Pyrénées catalanes et des Corbières-Fenouillèdes.

Massif des Vosges



Un massif de moyenne montagne engagé pour la préservation des ressources et le développement durable de ses activités

Le massif des Vosges, avec 736 000 hectares (180 km de Wissembourg au nord à Belfort au sud; et de 4 à 60 km d'est en ouest), s'étend sur les 2 régions Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté et 7 départements. Il regroupe 580 communes soit 598 072 habitants en 2022, ce qui en fait le massif montagneux le plus peuplé de France avec une densité de 81 habitants par km².

Le massif est marqué par un gradient de relief croissant du nord (maximum de 600 m) au sud (Grand Ballon à 1424 m) et de l'ouest à l'est, avec une pente plus forte côté alsacien. La zone montagneuse se situe au centre, avec de chaque côté des zones vallonnées qualifiées de piémont. Il est marqué par une présence humaine ancienne importante et généralisée qui a façonné une très grande diversité de paysages et de milieux.

Massif le plus septentrional de France, il présente un ensemble remarquable d'habitats naturels variés et de petite taille. La forêt est prédominante sur le territoire puisqu'elle en couvre près de 60% de la superficie, mais le massif compte aussi des espaces diversifiés emblématiques: prairies et hautes chaumes, tourbières et lacs de montagne, landes et formations rocheuses.

Deux parcs naturels régionaux (PNR) couvrent environ 50% du massif tant en surface qu'en population ou en nombre de communes: le PNR des Vosges du Nord, classé « Réserve mondiale de biosphère » par l'Unesco, et le PNR des Ballons des Vosges.

Le massif des Vosges est aussi marqué par son bâti, ses gîtes, ses fermes-auberges, sa gastronomie, par la présence d'une agriculture dynamique et par de nombreux sites d'intérêt. C'est un territoire qui attire des visiteurs de l'hexagone mais aussi 40 % d'étrangers d'Allemagne, de Belgique ou des Pays Bas.

Par ses caractéristiques, propres d'un massif de moyenne altitude, le massif des Vosges reste très fragile face aux transitions en cours. Les activités économiques et la qualité de vie des populations dépendent plus qu'ailleurs des milieux et des ressources naturelles. Les évolutions du climat sont un fait certain pour les décennies à venir et auxquelles le territoire dans toutes ses composantes doit s'adapter.

CHIFFRES CLES

2 régions

(Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)

580

communes



Un CPIER pour répondre aux enjeux majeurs du massif

L'État, les deux régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, les six entités départementales (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Collectivité Européenne d'Alsace, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort), et les deux Agences de l'Eau du massif se sont accordés sur le principe d'une contractualisation permettant de répondre aux enjeux de ce territoire de montagne. Le contrat de plan interrégional massif des Vosges 2021-2027 vise ainsi une approche proactive et innovante de la gestion et de la valorisation des ressources. La priorité est donc de rendre la montagne plus résiliente aux conséquences des changements climatiques et écologiques pour être en mesure, demain, de concilier les enjeux de préservation des milieux et des ressources avec les activités humaines qui participent à l'attractivité et au dynamisme du massif vosgien.

Le CPIER massif des Vosges 2021-2027 s'articule ainsi autour de trois axes, lesquels sont déclinés en 11 fiches actions opérationnelles:

- **Axe 1 Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité** : il s'agit d'assurer la préservation de l'eau, la préservation de la biodiversité, des espèces et des habitats et la protection de cette nature fragile face au changement climatique attendu et aux pressions anthropiques.
- **Axe 2 Une montagne où l'Homme exploite durablement prairies et forêts** : dans le massif des Vosges, l'Homme a de toujours travaillé dans et avec la nature et a su préserver un mode d'exploitation multifonctionnelle. Il s'agit de maintenir cet équilibre pour assurer la cohabitation durable entre l'Homme et la Nature.
- **Axe 3 Une montagne attractive et compétitive, conciliant activités traditionnelles, tourisme et nature** : » : développer une économie plus présente nécessaire aux habitants et aux populations de passage est nécessaire. L'évolution du tourisme doit permettre une expérience unique visant l'excellence environnementale, une approche plus douce de la montagne, et basée sur une répartition équitable des activités sur le territoire prenant en compte le respect de la nature.

FOCUS SUR AVENIR MONTAGNES :

- **7 territoires** Avenir montagnes ingénierie accompagnés vers un tourisme durable et quatre saisons
- **5 projets** Avenir montagnes mobilités accompagnés pour une mobilité durable, résiliente et inclusive en montagne

46 projets ont été accompagnés par les crédits de l'État « Avenir montagnes investissement » dans le massif des Vosges.

Pour en savoir plus, retrouvez le [dossier de presse du Conseil national de la montagne](#) (février 2023).

Dans le massif des Vosges, la préfète coordonnatrice du massif est la préfète de région Grand Est. Le commissariat de massif est piloté par le commissaire de massif et est composé de 4 personnes. Le commissariat est basé à Epinal.



Un exemple de projet accompagné via Avenir montagnes investissement

Transformation d'un ancien corps de ferme en atelier de transformation et de magasin de vente de produits locaux

Chiffres clés

> 1,3 M€

Cout total du projet

> 772 000 €

Crédits de l'État au titre d'Avenir montagnes investissement

Au titre d'Avenir montagnes investissement, le massif des Vosges et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont accompagné le projet « Le Verdoyeux » sur la commune de Grosmaigny (Territoire de Belfort).

Ce projet a permis de rénover une ferme en magasin de vente de produits locaux et en atelier de transformation des produits agricoles.

Quatre personnes travaillent dans ce magasin, dont deux agriculteurs. Est proposée une large gamme de produits locaux (viandes, fromages; produits maraîchers, boissons artisanales).

Ce projet permet de créer une offre agro-touristique, de favoriser les circuits courts et de dynamiser le centre-ville de Grosmaigny.

Le projet a été inauguré en mars 2024 en présence du commissariat de massif.

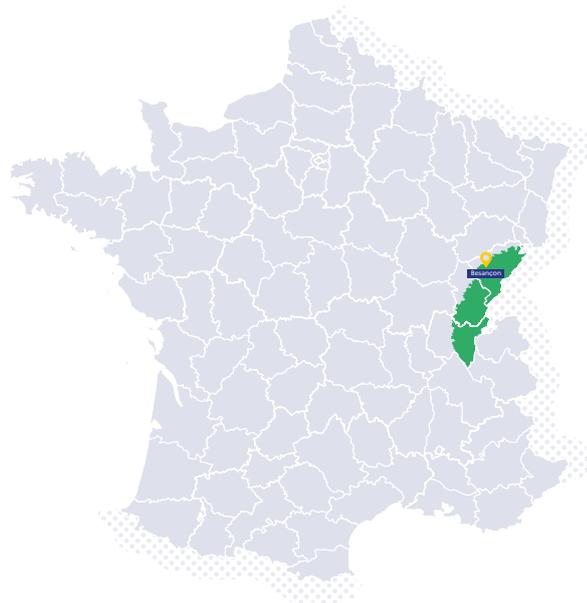


Avant



Après

Massif du Jura



CHIFFRES CLES

2 régions

(Bourgogne-Franche-Comté
et Auvergne-Rhône-Alpes)

4 départements

(Ain, Doubs, Jura et
Territoire de Belfort)

Le massif du Jura est un massif atypique, de moyenne altitude, avec une géographie composée de plateaux, de reculées imposantes, de lacs et d'une haute chaîne constituant l'épine dorsale des montagnes du Jura. La grande diversité de paysages et de biodiversité favorise un panel large d'activités économiques, touristiques, patrimoniales. La population est, contrairement aux autres massifs montagneux, plus dense en altitude que sur les bas plateaux, notamment en raison de la proximité avec la Suisse.

Le massif du Jura se situe entre le Rhône et le Rhin, de part et d'autre de la frontière entre la France et la Suisse. Montagne douce s'étirant sur environ 300 kilomètres, sa superficie est de 14 000 km², dont près des 2/3 sont en territoire français. Il s'étend sur deux régions françaises, Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté, et quatre départements, l'Ain, le Doubs, le Jura et le Territoire de Belfort. Il est composé de 821 communes.

Le préfet de la région Bourgogne Franche-Comté assure la fonction de préfet coordonnateur du massif du Jura. Il est assisté dans son rôle par le commissariat de massif. Le commissariat de massif, piloté par le commissaire de massif, est composé de 3 personnes. Le commissariat est basé à Besançon.

Le CPIER 2021 – 2027

Le schéma à l'aménagement du massif du Jura, adopté par le comité de massif en 2021, décline des orientations et des recommandations qui sont mises en œuvre au travers ce Contrat de Plan Interrégional État-régions (CPIER). L'État, au travers du Commissariat de massif, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les trois principaux départements du périmètre du massif du Jura (l'Ain, le Doubs et le Jura), apportent une contribution technique et financière concertée à la démarche.

Le CPIER 2021-2027 est composé de trois parties:

- Une partie programmation souhaitée du **Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire** (FNADT Massif) pour la période 2021/2027,
- Une partie **Plan de relance** dans l'objectif de transformer la crise et ses risques en une opportunité pour l'économie du massif du Jura en soutenant l'investissement dans les domaines les plus porteurs du massif.



➤ Une troisième partie consacrée au **plan Avenir montagnes** qui vient accompagner les territoires de montagnes, fragilisés par la crise sanitaire et le changement climatique, dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux de transition écologique et de la diversification touristique. Il apporte aux territoires de montagne qui le souhaitent les moyens de s'adapter, de se réinventer vers un tourisme quatre saisons.

Dans le Contrat de Plan Interrégional État-régions (CPIER) pour le massif du Jura 2021-2027, les trois grands axes d'intervention sont :

➤ **Axe 1 Préserver et valoriser l'environnement, la biodiversité et les paysages du massif du Jura :** Connaître, sensibiliser et vulgariser pour agir, mais aussi préserver et protéger le patrimoine naturel, paysager et culturel du massif du Jura et enfin, accompagner les pratiques et l'exploitation des ressources vers une gestion durable

➤ **Axe 2 Renforcer l'économie du massif avec et pour ses habitants :** Mutualiser les connaissances et savoirs / Susciter les synergies, l'innovation et l'expérimentation, Soutenir le pastoralisme vers plus de diversification, Accompagner les activités économiques dans les transitions, Soutenir un tourisme durable, quatre saisons et pleine nature, Valoriser et promouvoir l'économie de massif et ses acteurs.

➤ **Axe 3 Favoriser l'attractivité et la qualité de vie dans la Jura :** Bien vivre aujourd'hui et demain sur le massif, Travailler et se loger sur le massif, Se déplacer et limiter son empreinte écologique.

➤ **Axe 4 Inscrire le territoire dans des dynamiques d'échange et de partenariat:** Coopération transfrontalière et territoires de frange, Mutualisation et échanges de savoir inter-massif.

Parmi les projets phares déployés ou accompagnés dans le massif :

- L'appel à projets Pastoralisme 2023 puis 2024 conjoint Région BFC et Commissariat de massif : soutien diversification, ressources en eau, ouverture des paysages, etc.

- Etude-action avec le PNR du Doubs Horloger, pour la mise en valeur et la sécurisation des paysages: État des lieux des belvédères, puis concours d'architecte-paysagiste dans le cadre de la stratégie déployée via le programme Avenir montagnes.

- Le déploiement et l'aménagement des aires de bivouacs à l'échelle du massif du Jura, pour répondre aux besoins d'offre d'hébergement le long des Grandes traversées du Jura et aux enjeux sécuritaires et de biodiversité. Cette action s'inscrit dans le cadre de la chefferie de projet Avenir Montagne. Implantation de bivouac, de cabanes -refuges et de cabanes confort à Foncine le Haut, aux Gras, à Cuvery, aux Granges Raguin...

- Accompagnement boutiques des Savoir-faire à Saint-Claude (Jura), pour permettre des lieux d'exposition aux artisans d'art locaux, dans le cadre de la Fabrique des savoir-faire.

- Accompagnement du pays de Gex agglomération dans la projection prospective de la station de ski des Monts Jura, positionné dans un territoire global, qui déploie un tourisme toute saison et diversifié.

- Organisation d'une journée dédiée aux effets du changement climatique dans le massif du Jura: conférence de M. Keller sur la résilience des territoires, tables-rondes, ateliers, création d'une exposition prospective et création d'un jeu sur les aléas.

- Accompagnement du déploiement de l'Appellation d'Origine Contrôlée Bois du Jura

- Poursuite et déploiement du Masterplan du Pays du Haut Doubs pour un tourisme plus résilient (projets régénératifs) .

- Etude de la Mission opérationnelle transfrontalière sur l'interconnaissance transfrontalière France-Suisse (ateliers de co-construction, rédaction de fiches actions, etc.)

FOCUS SUR AVENIR MONTAGNES :

➤ **7 territoires** Avenir montagnes ingénierie accompagnés vers un tourisme durable et quatre saisons

➤ **1 territoire** "d'essaimage", sur lequel est financé de l'ingénierie, sur un périmètre expérimental plus large

107 projets ont été accompagnés par les crédits de l'État « Avenir montagnes investissement » dans le massif du Jura.

➤ **7 projets** Avenir montagnes mobilités accompagnés pour une mobilité durable, résiliente et inclusive en montagne

➤ **1 site** accompagnés via France tourisme ingénierie pour la rénovation de l'immobilier de loisir dans les stations

Pour en savoir plus, retrouvez le [dossier de presse du Conseil national de la montagne](#) (février 2023).



Un exemple de projet local

« La Halte » dans le cadre de l'accompagnement PAM ingénierie d'Espace nordique jurassien et Grandes traversées du Jura

Chiffres clés

- > 2 000 Km d'itinérance
- > 180 Km de pistes de ski

Face à la carence d'hébergements à proximité des sentiers des grandes itinérances jurassiennes (hivernales et estivales) et à l'évolution des attentes des pratiquants, les associations Grandes Traversées du Jura (GTJ) et Espace nordique jurassien (ENJ) se sont rapprochées pour proposer un projet de conception et de construction d'abris, complétant l'offre actuelle.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme Avenir montagnes ingénierie, que pilote l'ANCT et en particulier le commissariat de massif du Jura, en lien avec les services en région.

Un des trois sites pilotes, « La Halte », a été inauguré en octobre 2023, au lieu-dit Les Seignes, sur la commune des Gras.



Le premier site, inauguré en octobre 2023, au lieu-dit Les Seignes

Focus sur Avenir montagnes dans le massif de Corse, en Guadeloupe et dans les Hauts de la Réunion



FOCUS SUR AVENIR MONTAGNES EN CORSE

- **5 territoires** Avenir montagnes ingénierie accompagnés vers un tourisme durable et quatre saisons
- **2 projets** Avenir montagnes mobilités accompagnés pour une mobilité durable, résiliente et inclusive en montagne

31 projets ont été accompagnés par les crédits de l'État « Avenir montagnes investissement » dans le massif de Corse.

Pour en savoir plus, retrouvez le [dossier de presse du Conseil national de la montagne](#) (février 2023).

FOCUS SUR AVENIR MONTAGNES EN GUADELOUPE

- **1 territoire** Avenir montagnes ingénierie accompagnés vers un tourisme durable et quatre saisons
- **1 projet** Avenir montagnes mobilités accompagnés pour une mobilité durable, résiliente et inclusive en montagne

FOCUS SUR AVENIR MONTAGNES À LA RÉUNION

- **1 territoire** Avenir montagnes ingénierie accompagnés vers un tourisme durable et quatre saisons
- **3 projets** Avenir montagnes mobilités accompagnés pour une mobilité durable, résiliente et inclusive en montagne





Un exemple de projet Avenir montagnes investissement

La maison des artisans à Lugo di Nazza : diversification et mise en valeur patrimoniale (massif de Corse)

Chiffres clés

> **1,5 M€**

Coût total du projet

> **1,2 M€**

Subvention au titre d'Avenir montagnes investissement à parts égales entre l'État et la collectivité de Corse

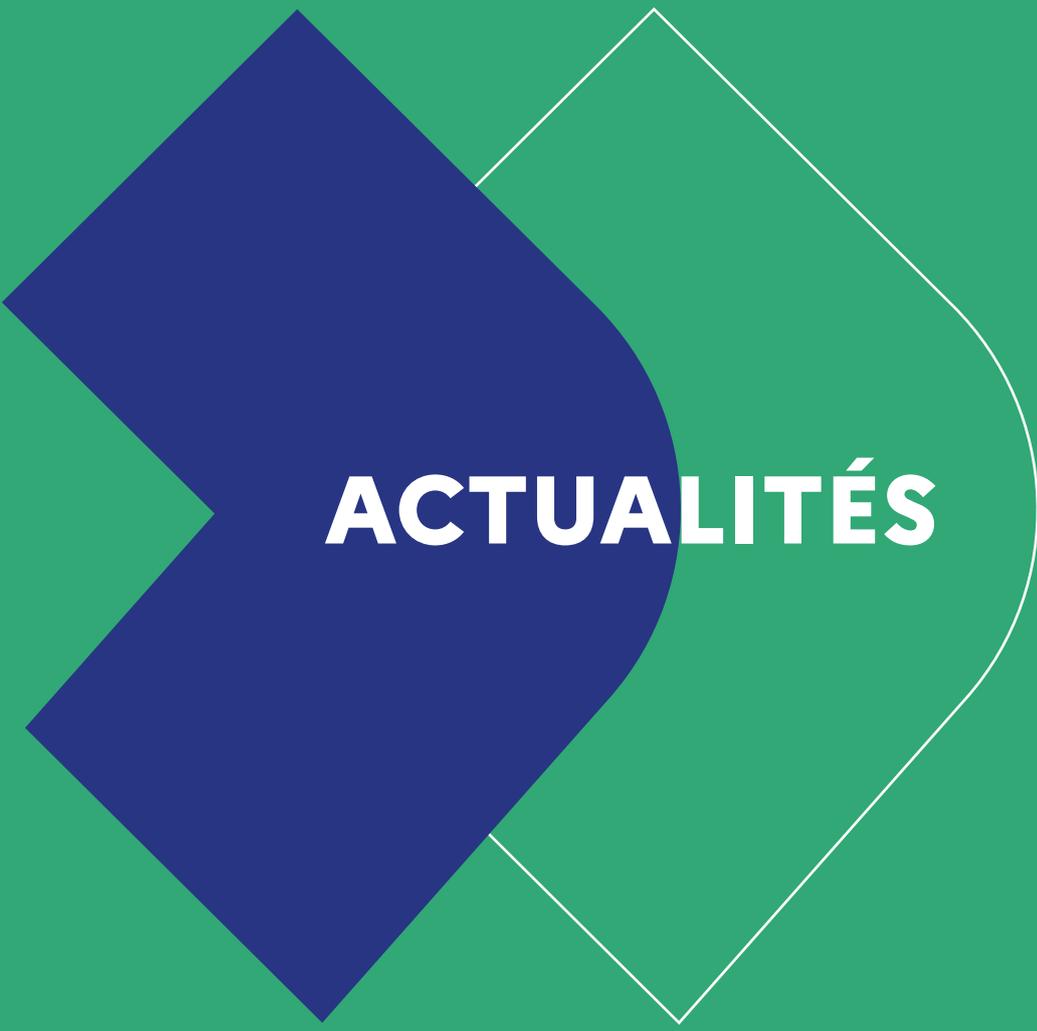
Ce projet est accompagné par Avenir montagnes investissement sur la commune de Lugo di Nazza.

Ce projet permet de favoriser les interactions entre le littoral et la montagne en diversifiant l'offre touristique par la réhabilitation de deux bâtisses médiévales et l'accueil d'un projet de développement économique et touristique.

Les travaux permettront l'ouverture d'une Casa di l'Artigliani (maison des artisans) pour faire découvrir les pratiques et techniques de construction attachées à la culture et aux traditions de cette région de la Corse, ainsi que l'ouverture d'un centre de formation des apprentis des compagnons du Tour de France.



Le site sur la commune de Lugo di Nazza



ACTUALITÉS



Renouvellement des comités de massif

Conformément à la loi relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne », les comités de massif doivent être renouvelés tous les 6 ans.

Le dernier renouvellement datant de fin 2017, les différents organismes concernés ont été appelés, à l'automne 2023, à désigner leurs nouveaux représentants à cette instance dédiée au développement, à l'aménagement et à la protection de la montagne.



- > 2 février 2024 : Pyrénées
- > 16 février 2024 : Jura
- > 7 mars 2024 : Vosges
- > 11 mars 2024 : Alpes
- > 5 avril 2024 : Massif central



© iStock



Plans d'adaptation au changement climatique à l'échelle des massifs

La loi climat et résilience votée en août 2021, dans son Chapitre V "Adapter les territoires aux effets du dérèglement climatique", comprend l'article 251 qui dispose :

Après le troisième alinéa du II de l'article 7 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Il [le comité de massif] élabore un plan stratégique d'adaptation au changement climatique, identifiant notamment les voies de diversification des activités économiques et touristiques face à l'augmentation du niveau moyen des températures en zones de montagne. »

Le 2 février dernier, lors du comité de massif des Pyrénées à Toulouse, le plan d'adaptation au changement climatique (PACC) des Pyrénées a été présenté, premier massif à l'avoir finalisé.

Les travaux sont lancés dans les autres massifs, en vue de disposer d'un PACC prochainement. Leur mise en place fait partie des recommandations du [rapport de la cour des comptes paru le 6 février 2024](#) ou encore du rapport du député Joël Giraud sur la montagne.

Quelques exemples de démarches entreprises :

➤ Dans le cadre du PACC du Jura, le commissariat de massif a organisé une journée de sensibilisation (conférence et tables rondes) et de mobilisation (ateliers thématiques sur les enjeux du changement climatique à l'échelle du massif du jura) le 2 octobre 2023. Le cahier des charges a été rédigé et permettra le lancement des travaux dans le courant 2024.

➤ Le commissariat du massif des Vosges travaille depuis 2019 avec les deux Régions, sur une démarche coordonnée à l'échelle du massif d'accompagnement des 23 domaines skiables alpins et des 16 domaines nordiques pour leur transition vers une offre touristique avec et sans neige, valorisant les patrimoines vosgiens et respectueuse des espaces naturels : une étude sur le climat hivernal futur a

ainsi été conduite avec Météo France à l'échelle du massif en suite d'une première approche sur la vulnérabilité de l'ensemble des stations de ski du massif (avec la Banque des territoires), ainsi qu'une étude prospective sur l'évolution de la ressource en eau. Pour finir, la Préfète coordonnatrice de massif a lancé une feuille de route sur la préservation de la biodiversité de montagne en 4 axes.

➤ Le Massif central a quant à lui également réalisé un travail précurseur avec le projet AP3C qui modélise les évolutions du climat pour le massif, présenté lors du Conseil national de la montagne 2023. Le comité de Massif central a installé un groupe de travail dédié à la réalisation de son PACC. Après trois premiers échanges ayant permis de fixer le cadre, d'appréhender les changements en cours et de travailler sur les impacts du changement climatique, ce groupe se réunira très régulièrement tout au long de l'année 2024 pour proposer un projet de plan d'adaptation et fonder les pistes d'actions à initier. Par ailleurs, le groupe forêt-bois du comité de massif a lancé le 8 mars 2024 une large concertation des acteurs de la filière. Cet état des lieux vise notamment à préparer la contribution du groupe de travail Forêt-Bois, à l'instar des trois commissions spécialisées "développement des produits de montagne", "espaces et urbanisme", "transport et mobilités", au plan stratégique d'adaptation au changement climatique du comité de massif.





FOCUS

Plan stratégique d'adaptation au changement climatique du massif des Pyrénées

À l'œuvre depuis 150 ans, le réchauffement climatique s'accélère fortement ces dernières années. Les régions de montagne concentrent des caractéristiques qui rendent les effets du changement climatique particulièrement visibles. À l'échelle des Pyrénées, ils s'incarnent par exemple dans l'assèchement des lacs, la sécheresse record de l'été 2022, le recul des glaciers, des dépérissements d'arbres plus intenses et étendus, des ruptures d'alimentation en eau potable de certains territoires, la multiplication d'aléas naturels générant des risques pour les populations et les activités.

Le plan stratégique d'adaptation au changement climatique du massif des Pyrénées, publié par le comité de massif des Pyrénées, vise à préparer la région face aux conséquences du changement climatique déjà observées et à anticiper celles à venir.

Ce plan est le résultat d'un constat alarmant : une augmentation moyenne de température de +2°C depuis 1900, une baisse significative de la pluviométrie, et une dégradation irréversible des conditions d'enneigement. Il s'agit d'une initiative proactive pour éviter la mal-adaptation, basée sur l'anticipation des évolutions climatiques et la transformation des activités et territoires pour y faire face.

Les orientations visent à faire face aux impacts du changement climatique tels que les risques naturels accrus, la baisse des niveaux d'eau, le dépérissement de la forêt et des espèces, et la nécessité d'adapter les activités économiques et touristiques.

Le plan se présente comme un manifeste pour un massif des Pyrénées vivant et résilient, marquant l'importance de la transition écologique et de l'adaptation proactive aux défis climatiques futurs.

LES PRINCIPAUX AXES DU PLAN D'ADAPTATION :

1. Anticiper les conflits d'usage sur l'eau : Avec le réchauffement climatique, la raréfaction de la ressource en eau va accroître les tensions et les conflits d'usage. Le plan appelle à développer une culture pyrénéenne de l'eau, à préserver et restaurer les hydrosystèmes, et à innover dans la gestion de l'eau.

2. Imaginer les stations pyrénéennes de 2050 : Les stations de ski, impactées par le changement climatique, doivent réinterroger leur modèle économique pour devenir de véritables stations de montagne 4 saisons, intégrant slow-tourisme et d'autres activités économiques.

3. Construire une agriculture pyrénéenne résiliente : Face à la sécheresse et aux tensions sur l'eau, le plan encourage le soutien au pastoralisme et aux autres secteurs agricoles, la structuration des filières locales et la valorisation des produits issus de pratiques durables.

4. Adapter la gestion des milieux naturels : La préservation des milieux naturels est cruciale tant pour la biodiversité que pour le soutien des activités économiques. Le plan prône pour des modes de gestion adaptés et favorables au stockage de carbone et à la biodiversité.

5. Préparer les villes et villages au changement climatique : Le plan met l'accent sur l'adaptation des politiques locales d'aménagement, la rénovation énergétique des bâtiments, la décarbonation des mobilités et la préparation aux épisodes de crise.

L'ANCT et les commissariats de massif au salon Mountain Planet

Historiquement tourné vers l'aménagement touristique de la montagne, le salon Mountain Planet s'ouvre, édition après édition, aux grands enjeux de la montagne de demain. L'édition 2024, du 16 au 18 avril, a fêté les 50 ans du salon. Elle fut particulièrement axée sur les transitions des territoires de montagnes, en particulier les stations de ski et le tourisme en général.

Dans ce moment charnière, l'ANCT et les commissariats de massif et particulièrement le commissariat de massif des Alpes ont souhaité pleinement participer au salon, pour valoriser les ambitions et réalisations de l'État en matière de transition des territoires de montagne et promouvoir ses interventions nombreuses : la politique de massif (depuis 40 ans), le Plan Avenir montagnes, l'accompagnement sur-mesure par l'ANCT des collectivités en montagne et les programmes nationaux, notamment Territoires d'Industrie qui contribuent à renouveler l'attractivité et à la diversification économique des territoires de montagne.

Le commissariat de massif des Alpes a ainsi proposé, à l'occasion de ce salon :

➤ **Une table ronde sur l'avenir des stations de montagne**
Autour de cette table ronde, des chercheurs, des élus locaux, des représentants du monde économique et associatif ont proposé de partager leurs connaissances et expériences inspirantes pour penser les stations de demain... Un véritable succès avec près de 150 participants et 7 nationalités différentes représentées.

➤ **Une rencontre entre chefs de projets « Territoire d'industrie », « Espaces valléens » et « Avenir Montagne Ingénierie ».**

L'objectif de cette rencontre était de poursuivre les synergies entre ces chefs de projets qui sont impulsées tout au long de l'année par le commissariat afin d'éviter les écueils des logiques de silo, partager les projets de territoire, mutualiser les constats et optimiser les solutions et partenariats envisagés.



© Carole Desheulles

➤ **Une table ronde sur la diversification économique des massifs**

Au-delà de la diversification touristique en montagne, déjà amorcée dans la plupart des territoires de montagne pour réduire la dépendance des vallées aux recettes liées au ski, c'est l'ensemble du modèle de développement des vallées qui est à réinterroger, à adapter, à transformer face au défi du changement climatique. Cette table ronde a permis de mettre en lumière les décisions et actions inspirantes de représentants institutionnels ou d'acteurs économiques locaux.

Le salon Mountain Planet s'est achevé en présence de la ministre Dominique Faure le jeudi 18 avril, du député Joël Giraud et du préfet de l'Isère.

Une conférence ministérielle a accueilli plus de 200 personnes, auxquels s'ajoutent près d'une cinquantaine de participants en visio-conférence. Joël Giraud a présenté, à cette occasion, les principales idées de son rapport sur le développement des territoires de montagne. Cette conférence a également permis de mettre à l'honneur des projets ou dispositifs accompagnés par les 5 commissariats de massif.

EN BREF

Le stand de l'ANCT a accueilli de très nombreux visiteurs, aux objectifs multiples (prendre de l'information, rechercher un emploi, tisser de nouvelles coopérations, etc.) et les événements organisés par le commissariat de massif des Alpes ont contribué à la prise de conscience de la nécessaire transition des territoires de montagne.

Un challenge réussi pour l'édition 2024 du salon, qui sans nul doute, associera l'agence et ses commissariats aux prochaines éditions.



© Carole Desheulles



© Carole Desheulles



© Carole Desheulles



© Carole Desheulles

Conclusion



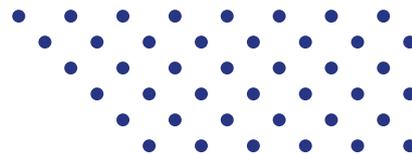
Un engagement fort pour les massifs français

Les commissariats de massif, sous la double autorité des préfets coordonnateurs de massif et de l'ANCT, sont des acteurs de terrain déterminants dans le façonnement d'un avenir durable pour les territoires montagneux de France, en lien avec leur comité de massif. Leur mission, profondément ancrée dans la coordination, le développement, et la protection de ces espaces exceptionnels, est guidée par une vision établie par les comités de massif : celle d'un équilibre harmonieux entre développement humain et respect de l'environnement.

Les projets soutenus dans les massifs des Alpes, du Massif central, des Pyrénées, des Vosges et du Jura sont quelques exemples illustrant l'engagement des massifs en faveur d'un développement équilibré et respectueux de l'environnement. Ces initiatives, allant de la rénovation énergétique à la préservation de la biodiversité, en passant par le soutien à l'économie locale et l'adaptation au changement climatique, témoignent d'une approche intégrée et innovante.

Les défis sont nombreux. L'engagement des commissariats de massif, les politiques déployées par les comités de massif et les projets accompagnés, grâce à un partenariat solide, sont essentiels pour les générations actuelles et futures.





Les commissariats de massif : au cœur de la protection et du développement des massifs

DES ADMINISTRATIONS DE MISSIONS
DÉDIÉES AUX TERRITOIRES DE
MONTAGNE

DOSSIER DE PRESSE - 24 AVRIL 2024

Contact presse :

Agence nationale de la cohésion des territoires
relations.presse@anct.gouv.fr



Réalisation : Agence nationale de la cohésion des territoires - Crédit photo couverture : iStock - Avril 2024